

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°03 – 25 Portant sur travaux élagage Avenue du Général AILLERET – 14114 VER SUR MER

LA MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,

VU la loi du 30 Novembre 1987,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de modifier la circulation des véhicules suite à des travaux d'élagage Avenue du Général AILLERET au niveau du 9 bis, parcelle cadastrée AL 158 à VER SUR MER.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation sera modifiée Avenue du Général AILLERET au niveau du 9 bis, parcelle cadastrée AL 158 à VER SUR MER du 20 janvier 2025 au 24 janvier 2025, la circulation se fera sur une seule file avec un alternat manuel par piquet K10 ou par feux tricolores de chantier, signalisation mise en place par l'entreprise HOORELBEKE JOFFREY PAYSAGISTE.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit Avenue du Général AILLERET au niveau du 9 bis.

Le pétitionnaire s'engage à apposer une note d'information aux riverains de l'Avenue du Général AILLERET au moins 48h avant l'intervention, indiquant l'impossibilité de stationner et la durée des travaux.

Ver sur Mer, le 14 janvier 2025

La Maire,

Destinataires:

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- Mme MADELEINE, ASVP
- M. GRICOURT, responsable service technique VER-SUR-MER
- Entreprise HOORELBEKE JOFFREY PAYSAGISTE